



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 MARS 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE le vingt et un mars à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 23

ETAIENT PRESENTS : Mmes, MM, Dominique ALCALA, Jean-Pierre BERTRAND, Francine BUREAU, Christian BLOCK, Anita BONNIN, François D'AUZAC, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FIORUCCI, Pierre FREMONT, Franck LECALIER, Jean-Mary LEJEUNE, Henri MAILLOT, Céline MERLIOT, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Patrick THIERRY, Christine WANNER.

Pouvoirs donnés : Natalie BLATEAU-GAUZERE à Evelyne DUPUY  
 Morgane JANSEN-REYNAUD à Laurine DUMAS  
 Patricia LHYVERNAY à Anita BONNIN  
 Caroline OMODEI à Jean-Pierre BERTRAND

ABSENT : Sophie VAN DEN ZANDE

Nombre de Conseillers en exercice : 23    Présents : 18    Suffrages exprimés : 22

Secrétaire de séance : Laurine DUMAS

Compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal : le Maire ayant donné connaissance du compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2016, celui-ci est approuvé par le Conseil municipal.

**Vote**                                      Pour 22                                      Abstention 0                                      Contre 0

2016-03-01

**BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Maire donne la parole à Franck Lecalier qui rappelle les grandes lignes du Compte administratif 2015 du budget général comme indiqué ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	907 945.01 €	002 - Résultat de fonct. reporté	- €
012 - Charges de personnel	1 420 196.16 €	013 - Atténuations de charges	40 917.07 €
014 - Atténuation de produits	19 721.00 €	70 - Produits des services	135 987.20 €
022 - Dépenses imprévues	- €	73 - Impôts et taxes	2 567 337.25 €
023 - Virement à la sect. d'invest.	- €	74 - Dotations, subv. et partici.	497 486.38 €
042 - Opérations d'ordre sections	26 062.04 €	75 - Autres prod. gestion cour.	43 557.65 €
65 - Autres charges gest. courante	514 054.85 €	76 - Produits financiers	2.54 €
66 - Charges financières	94 048.78 €	77 - Produits exceptionnels	9 338.31 €
67 - Charges exceptionnelles	169.60 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 982 197.44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 294 626.40 €</b>
		<i>Résultat</i>	<i>+ 312 428.96 €</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
041 – Opérations patrimoniales	51 185.11 €	041 – Opérations patrimoniales	51 185.11 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	93 921.23 €	040 - Opérations d'ordre sect.	26 062.04 €
20 - Immobilisations incorporelles	47 027.11 €	10 - Dotations, fonds divers	369 124.42 €
204 - Subventions d'équipement	7 193.33 €	13 – Subv. d'invest. reçues	77 123.50 €
21 - Immobilisations corporelles	557 461.16 €	16 – Emprunts et dettes	800.00 €
23 – Immobilisations en cours	43 979.84 €		
<b>TOTAL</b>	<b>800 767.78 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>524 295.07 €</b>
<i>Résultat</i>	<i>- 276 472.71 €</i>		

Jean-Mary Lejeune reconnaît la bonne maîtrise des dépenses et les économies qui ont pu être faites. Toutefois, il expose que des économies supplémentaires auraient pu être faites dans certains domaines comme les manifestations, le jumelage, ... . Il constate cependant que l'excédent dégagé de la section de fonctionnement est moins important que la moyenne des années antérieures ainsi qu'une baisse des dépenses d'entretien courant sur les bâtiments qui pourrait engendrer une dégradation du patrimoine communal ou une augmentation des dépenses d'énergie, par exemple. Il conclut en demandant de poursuivre les efforts entamés en 2015 et de redoubler de prudence.

Franck Lecalier précise que l'entretien des bâtiments est suivi de très près et qu'à sa connaissance il n'existe aucune dégradation particulière et manquement.

Christian Block rappelle que la collectivité a dû assumer ces dernières années de nouvelles charges (rythmes scolaires) et que malgré cela les objectifs affichés de réduire les dépenses ont été atteints.

Monsieur le Maire confirme ces bons résultats et qui font preuve d'une parfaite maîtrise des dépenses.

Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 21 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 21.

Vote du Compte Administratif 2015 sous la présidence de Monsieur Bertrand, doyen de l'assemblée ;

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé et présenté par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Approuve le Compte Administratif 2015 du budget communal.

**Vote**                      Pour 18                      Contre 0                      Abstention 3

2016-03-02

## **BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2015**

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différents sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

<b><u>Vote</u></b>	Pour 22	Contre 0	Abstention 0
--------------------	---------	----------	--------------

2016-03-03

## **BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice (excédent)	312 428.96 €
-----------------------------------	--------------

Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	<u>264 310.29 €</u>
---	---------------------

Résultat de clôture à affecter (excédent)	+ <b>576 739.25 €</b>
---	-----------------------

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement (déficit)	- 276 472.71 €
---	----------------

Résultat comptable cumulé (déficit)	- <u>20 617.52 €</u>
-------------------------------------	----------------------

	- <b>297 090.23 €</b>
--	-----------------------

Dépenses d'investissement restant à réaliser (+102377.99 € solde tx école)	639 046.50 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	<u>857 958.00 €</u>
Solde des restes à réaliser (excédent)	+ 218 911.50 €
Besoin (-) réel de financement	- 78 178.73 €

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**  
**En couverture du Besoin réel d'investissement** 78 178.73 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement + 498 560.62 €

Excédent supplémentaire provenant du résultat du CA ALSH 2015 + 66 488.90 €  
+ 565 049.52 €

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2015.

**Vote** Pour 19 Contre 0 Abstention 3

2016-03-04

### **BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2016 du budget général. La section de fonctionnement est examinée et commentée par chapitres et la section d'investissement par opérations. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
011 Charges à caractère général	1 181 885.00 €	002 Excédent de fonctionnement	565 049.52 €
012 Charges de personnel	1 514 450.00 €	013 Atténuations de charges	35 500.00 €
014 Atténuation de produits	29 378.00 €	70 Produits des services	275 500.00 €
022 Dépenses imprévues	100 000.00 €	73 Impôts et taxes	2 741 292.59 €
023 Virement à sect inv	865 570.36 €	74 Dota°, subven°, participa°	442 714.00 €
042 Opéra° d'ordre	26 703.90 €	75 Autres produits de gestion	44 400.00 €
65 Autres charges de gestion	302 523.85 €	76 Produits financiers	5.00 €
66 Charges financières	91 000.78 €	77 Produits exceptionnels	7 250.00 €
67 Charges exceptionnelles	200.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 111 711.11 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 111 711.11 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Opéra° 901 Centre Culturel	19 816.40 €	13 Subventions d'investissement	108 166.58 €
Opéra° 902 Bibliothèque	3 000.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	1 177 311.90 €
Opéra° 903 Ateliers municipaux	46 555.78 €	10 Dota°, fonds divers et réserves	152 178.73 €
Opéra° 904 Tx divers eqt courant	76 999.64 €	021 Virement de sect fonct	865 570.36 €
Opéra° 905 Mairie	12 216.26 €		

Opéra° 906 Salle des Fêtes	16 000.00 €	040 Opéra° d'ordre	26 703.90 €
Opéra° 907 Salles de sport	43 000.00 €	024 Vente logement La Poste	205 000.00 €
Opéra° 908 Cuisine	12 639.58 €		
Opéra° 909 Castel	15 000.00 €		
Opéra° 910 Groupe scolaire	1 256 095.26 €		
Opéra° 911 CLSH	23 000.00 €		
Opéra° 912 Crèche	30 653.60 €		
Opéra° 913 Loc Boue	7 000,00 €		
Opéra° 915 Espaces verts	8 000.00 €		
Opéra° 917 Salle Rambaud	7 000.00 €		
Opéra° 918 Logements	12 500.00 €		
Opéra° 919 Plaine des sports	60 183.60 €		
Opéra° 920 Eglise	20 678.00 €		
Opéra° 923 Electrification	392 109.52 €		
Opéra° 924 Voirie Env.	73 893.60 €		
Opéra° 925 Vettiner	15 000.00 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	86 500.00 €		
Déficit reporté	297 090.23 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 534 931.47 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 534 931.47 €</b>

M. le Maire précise les 2 points forts de ce budget 2016 sont les extensions des écoles maternelle et élémentaire rendus nécessaires avec l'augmentation de la population.

Jean-Mary Lejeune informe qu'il n'est pas évident de comparer la section de fonctionnement 2016 avec celle de l'année passée, du fait de l'intégration des budgets de l'ALSH et de la Caisse des Ecoles pour partie, d'où l'utilité d'avoir une comptabilité analytique précise. Globalement, la section de fonctionnement n'attire aucune remarque particulière de sa part, si ce n'est que d'atteindre l'objectif de limiter les dépenses à caractère général et en personnel, travailler sur les économies d'énergie et de s'assurer du bon entretien des bâtiments communaux.

Il est plus réservé sur la section d'investissement qui vu l'ampleur des besoins laisse supposer un manque d'anticipation de la précédente mandature. Il est nécessaire de faire des projections tant en équipements qu'en urbanisme pour appréhender les besoins. Des pistes sont à rechercher au niveau de la mutualisation. Il est très étonné qu'aucun budget ne soit prévu sur l'opération d'aménagement en centre bourg sur l'ilot Vettiner et demande que ce dossier soit débattu dans le courant de l'année car bon nombre de bouliacais souhaitent une concertation sur ce projet. M. Lejeune trouve que les travaux d'enfouissement des réseaux aériens ont un impact non négligeable sur le budget et ne sont pas toujours prioritaires ; ainsi ceux réalisés chemin de Brousse représentent près de 2 années de recettes liées à l'augmentation des impôts. Le fait de recourir de nouveau à l'emprunt, augmente la dette moyenne par habitant (environ 900 € / habitant) et place ainsi Bouliac au-dessus de la moyenne de communes identiques. Il conclut en précisant que le groupe d'opposition votera « contre » ce budget.

M. le Maire confirme que la collectivité tente de maîtriser le développement de l'urbanisme de sorte à ce que le développement se fasse de manière progressive, ce qui n'est pas évident. Il précise que les riverains des chemins de Brousse et de Laffue sont entièrement satisfaits des travaux d'enfouissement et d'éclairage public qui ont été faits. Il annonce que le dossier Vettiner est toujours d'actualité puisque réétudié en partenariat avec les services de Bordeaux Métropole, des bâtiments de France et de l'Aurba de sorte à pouvoir être présenté d'ici la fin de l'année.

Christian Block revient sur la mutualisation en précisant que la mise en commun de moyens n'est pas toujours évidente selon les domaines : difficile dans le domaine du sport, plus facile à mettre en place dans le monde de la culture (exemple du Pass Culture). Enfin, il confirme la bonne vision des mandatures précédentes qui se confirme aujourd'hui au travers des chiffres annoncés.

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2016.

**Vote**                      Pour 19                      Contre 3                      Abstention 0

2016-03-05

**BUDGET ALSH – COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Maire rappelle les grandes lignes du Compte administratif 2015 de l'ALSH comme indiqués ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	84 328.38 €	Chap 70	97 382.88 €
Chap 12	54 117.44 €	Chap 74	40 661.44 €
Chap 65	0.00 €	Chap 77	231.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>138 445.82 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>138 275.62 €</b>
<i>Résultat : déficit de -170.20 €</i>			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>00.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>00.00</b>
<i>Résultat : 0.00 €</i>			

Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 21 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 21.

Vote du Compte Administratif 2015 sous la présidence de Jean-Pierre Bertrand, doyen de l'assemblée ;

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé et présenté par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Approuve le Compte Administratif 2015 du budget ALSH.

**Vote**                      Pour 18                      Contre 0                      Abstention 3



## **Excédent à reporter à l'excédent de la section de fonctionnement du CA de la Commune 2015**

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2015.

**Vote**                      Pour    19                      Contre 0                      Abstention 3

### **2016-03-08** **IMPÔTS LOCAUX : TAUX 2016**

Monsieur le Maire propose de fixer les taux des taxes d'habitation et foncières bâtie et non bâtie pour l'année 2016.

Il rappelle que les taux actuels (taxe d'habitation : 15.80 % ; taxe foncière bâtie : 20.98 % ; taxe foncière non bâtie : 76.36 %) sont parmi les plus faibles de l'agglomération.

La baisse importante des dotations de l'Etat et autres collectivités ont un impact non négligeable sur les recettes de la commune. De plus, le développement de Bouliac fait que des investissements sont à prévoir à très court terme : extension de l'école élémentaire en 2015/2016, réaménagement et agrandissement de l'école maternelle en 2016/2017, continuité d'enfouir les réseaux aériens, projet de réaménagement et d'extension de la crèche en 2017/2018, projet de transformation du terrain de football en pelouse naturelle par une surface en synthétique, etc...

Aussi, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les taux de 8 %. Les taux passent donc à :

- Taxe d'habitation : 17.06 %
- Taxe foncière bâtie : 22.66 %
- Taxe foncière non bâtie : 76.36 % (inchangé par rapport à 2015)

M. le Maire rappelle que ces taux font partis des plus bas de la Métropole juste après ceux des communes d'Ambes et de Saint Vincent de Paul. Les recettes attendues (environ 150 000.00 €) permettront de continuer à investir par le biais de souscription d'emprunts.

Jean Mary Lejeune évoque un problème de méthode dans cette décision et souligne que cette augmentation n'était pas nécessaire cette année. Il trouve l'augmentation trop importante et s'étonne qu'elle ne soit pas portée également sur la taxe sur le non bâti. Il précise que certaines communes modulent les hausses éventuelles sur les différentes taxes et peuvent aussi faire bénéficier d'abattements les ménages les moins aisés. Il pense qu'une réflexion plus approfondie aurait dû être menée en fonction des projets envisagés.

Franck Lecalier rappelle comme évoqué précédemment, que les recettes supplémentaires permettront d'investir via le recours à l'emprunt et non directement. Les augmentations proposées sont en adéquation avec les programmes actuels de sorte à proposer aux administrés les meilleurs services.



M. le Maire explique que l'augmentation de la taxe sur le non bâti n'est pas justifiée car déjà assez élevée et génératrice d'une faible augmentation des recettes. Il conclue en rappelant que Bouliac est la commune où les revenus sont les plus élevés de la Métropole et que malgré cette hausse, les taux restent bien inférieurs à ceux régulièrement rencontrés.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le vote des taux des impôts locaux 2016 ci-dessus.

**Vote**                      Pour    19                      Abstention    0                      Contre    3

2016-03-09  
**ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE –  
PARTICIPATION 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de Gironde, qui vaut adhésion à l'Association des Maires de France. Cette association propose entre autre des formations pour les élus municipaux.

La participation 2016 (qui comprend la cotisation à l'association des Maires de France) est fixée à 617.55 € (614.05 € en 2015).

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Le renouvellement en 2016 de l'adhésion à l'Association des Maires de la Gironde pour un montant de 617.55 €.

**Vote**                      Pour    22                      Contre    0                      Abstention    0

2016-03-10  
**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME  
ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE –  
PARTICIPATION 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde a pour vocation la qualité du cadre de vie, et qu'il conseille et accompagne durablement les collectivités à travers des missions d'information, de formation et de sensibilisation sur leurs projets. Il est également à noter qu'un architecte conseil peut être consulté par les habitants de la commune désirant obtenir des renseignements sur le montage de dossiers de permis de construire et/ou de déclaration préalable.

En 2016, la cotisation des communes de 1 000 à 5 000 habitants est fixée à 200.00 € (199.00 € en 2015).

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2016 au CAUE pour un montant de 200.00 €

**Vote**                      Pour    22                      Contre    0                      Abstention    0

2016-03-11  
**ASSOCIATION NATIONALE  
DES ELUS EN CHARGE DU SPORT –  
PARTICIPATION 2016**

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal adhère à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) qui propose des services intéressants de nature à aider et promouvoir les échanges entre les communes dans un souci de bonne gestion et de partage d'expérience sur les thématiques sportives. Le montant annuel de la cotisation 2016 pour une commune de moins de 5 000 habitants est fixé à 104.00 € (même montant qu'en 2015).

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adhérer à l'ANDES au titre de l'année 2016 pour un montant de 104.00 €.

<b><u>Vote</u></b>	Pour 22	Contre 0	Abstention 0
--------------------	---------	----------	--------------

2016-03-12  
**HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT  
ET MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT –  
PARTICIPATIONS 2016**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à l'association Hauts de Garonne Développement, qui est soutien et favorise le développement économique de la rive droite bordelaise, ainsi qu'à la Maison de la Justice et du Droit, qui est une association d'aide aux administrés dans les domaines de l'accès au droit, l'aide aux victimes, la médiation pénale...

Les cotisations 2016 pour chacun de deux organismes sont respectivement de 1580.00 € (1626.50 € en 2015) et de 1706.40 € (1756.62 € en 2015).

Francine Bureau précise qu'elle connaît bien ces deux instances, notamment la Maison de la Justice et des Droits qui en plus des conseils qu'elle peut donner aux personnes a une action de médiation et de « bien vivre ensemble ».

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2016 à l'association Hauts de Garonne Développement pour un montant de 1580.00 € ;
- De voter la participation 2016 à l'association Maison de la Justice et du Droit pour un montant de 1706.40 €.

<b><u>Vote</u></b>	Pour 22	Contre 0	Abstention 0
--------------------	---------	----------	--------------

2016-03-13

**MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE –  
PARTICIPATION 2016**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à la Mission Locale des Hauts de Garonne qui travaille pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le secteur de la rive droite bordelaise.

La participation de la commune est fixée à 1,30 € par habitant soit 4319.00 € pour 2016 (4 228.90 € en 2015).

Céline Merliot demande si l'on connaît le nombre de Bouliacais ayant bénéficié des services de la Mission Locale au cours de l'année passée.

Christian Block précise que la demande d'information a été faite mais sans réponse à ce jour. Il confirme toutefois le bien fondé d'adhérer à cette association qui permet de venir en aide à des jeunes parfois en difficulté.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2016 à la Mission locale des Hauts de Garonne pour un montant de 4319.00 €.

**Vote**

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

2016-03-14

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL  
D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE –  
PARTICIPATION 2016**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde qui lui permet de bénéficier de subventions et de commandes groupées, notamment dans ses travaux d'enfouissement des lignes électriques et/ou d'éclairage public.

La participation 2016 pour cet organisme a été fixée à 100.00 € (même montant qu'en 2015).

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2016 au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de 100.00 €.

**Vote**

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

2016-03-15

**SUBVENTION A LA CRECHE ASSOCIATIVE :**  
**AUTORISATION DE VERSEMENT DU SOLDE 2016**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier dernier, la municipalité a versé à la Crèche un acompte de la subvention pour l'année 2016 de 50 000.00 €.

A la vue du prévisionnel budgétaire transmis par le conseil d'administration de l'association, la Crèche Les Petits Bouchons sollicite une aide totale de 120 000.00 € pour l'année 2016 de sorte à équilibrer ses comptes.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de verser un solde de subvention pour l'année 2016 de 70 000.00 € portant ainsi la subvention définitive à 120 000.00 €.

Francine Bureau demande des précisions sur les retours que la municipalité a pu avoir suite à la dernière rencontre avec les membres du Conseil d'Administration de la Crèche.

Evelyne Dupuy informe les membres du Conseil Municipal que la nouvelle équipe dirigeante a bien pris conscience de la situation et a d'ores et déjà pris des initiatives de sorte à accroître au maximum de la réglementation le taux de fréquentation de la structure. Elle précise enfin qu'un comité de pilotage a été créé de sorte à suivre au plus près les dépenses de la Crèche.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder à la Crèche associative Les Petits Bouchons le versement du solde de subvention 2016 de 70 000.00 €.

**Vote**                      Pour 22                      Abstention 0                      Contre 0

2016-03-16

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES – PARTICIPATIONS 2016**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer les subventions à attribuer aux diverses associations communales pour l'année 2016.

Il est proposé les subventions suivantes :

<b>Nom Association</b>	<b>Subventions 2015</b>	<b>Subventions 2016</b>
A. COMBATTANT	1200	1500
ALTAIR	650	650
AMANIEU	8000	8000
ARDANCE	800	800
ASPHODELE	800	900
ATELIER CASTEL	470	470
ATELIER FIL	0	300

B.B.C.	6500	6500
B.F.C.	6000	6500
BOULIAC VOUS ACCUEILLE	1000	1200
BSP	15000	17500
CLUB AINES	3050	3000
CLUB CYCLISTE	600	600
CLUB GYMNIQUE	500	500
CLUB INFO.	1500	1000
CRECHE	115000	120000
FOYER CULTUREL	8000	8000
HOUDA	1000	1000
KUN FU	500	750
PATCHWORK	300	300
PERS. COMMUNAL	1000	1500
PETANQUE	750	750
POIGNÉE EN MAIN	300	300
TENNIS	5500	3000
TRIATHLON	1500	0
VIEUX CRAMPONS	1000	1000
	<b>180920</b>	<b>186020</b>

Jean-Pierre Fiorucci rappelle qu'un grand nombre de communes ont arrêté de subventionner des associations et se réjouit que Bouliac puisse continuer dans ce sens.

Christian Block rappelle qu'en plus des aides financières, les associations bénéficient de supports techniques et/ou administratifs de la part des services municipaux : logistique, matériels, démarches administratives, ...

Céline Merliot soumet l'idée qu'à l'avenir ces dossiers soient débattus en commission Vie Associative ce que confirme Anita Bonnin.

Enfin, Francine Bureau souligne que cette délibération permet cette année, d'être en conformité avec la réglementation prévue à l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les subventions donnent lieu à une délibération alors qu'en 2015, les subventions avaient été décidées en bureau municipal. Elle fait part de sa satisfaction de voir que les subventions puissent être débattues en Conseil Municipal, car cela apporte une clarification sur les modalités d'attribution et une transparence pour les bouliacais.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le versement des subventions ci-dessus aux associations communales pour l'année 2016.

**Vote**

Pour 22

Abstention 0

Contre 0

2016-03-17

**URBANISME : DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE**  
**DANS L'INSTANCE INTRODUITE PAR M. GOMEZ A L'ENCONTRE DE LA**  
**DECLARATION PREALABLE DE DIVISION FONCIERE DEPOSEE PAR LE**  
**CABINET YANN GUENOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GOMEZ a engagé auprès du tribunal administratif de Bordeaux une procédure contentieuse dirigée contre la décision de non-opposition à la déclaration préalable de division foncière déposée par le cabinet Yann Guénolé le 24 octobre 2014.

Le recours gracieux déposé par Monsieur GOMEZ auprès de la municipalité ayant été rejetée, une requête en annulation a été déposée auprès du tribunal administratif de Bordeaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que par requête en date du 21 février 2015, Monsieur GOMEZ a déposé devant le tribunal administratif de Bordeaux un recours visant à l'annulation de l'arrêté municipal du 20 janvier 2015 ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

Le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête de Monsieur GOMEZ introduite devant le tribunal administratif de Bordeaux ;
- Désigne le Cabinet Noyer Cazcarra Avocats 168-170, rue Fondaudège 33000 Bordeaux pour défendre la commune.

**Vote**                      Pour 22                      Abstention 0                      Contre 0

2016-03-18

**TARIFICATION DES SPECTACLES ORGANISES**  
**PAR LA COMMISSION CULTURELLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que certains spectacles organisés par la commission culturelle à partir de l'année 2016 seront payants selon les tarifs suivants :

- Tarif plein : 5.00 €
- Tarif réduit pour les titulaires du Pass Culture : 3.00 €

Céline Merliot propose que d'autres spectacles soient payants, notamment ceux qui coutent les plus chers à la commune.

Christian Block rappelle qu'il s'agit de la première année de la mise en place du Pass Culture et annonce qu'il a déjà obtenu de nouveaux partenariats : Rochers de Palmer, base nautique sur la Leyre, ...

Francine Bureau demande qu'une évaluation du fonctionnement du Pass Culturel soit faite dans les mois à venir ce que confirme Christian Block.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- vote les tarifs de 5.00 € (tarif plein) et de 3.00 € (tarif réduit) par entrée pour les spectacles municipaux organisés par la commission culture.

**Vote**                      Pour 22                      Abstention 0                      Contre 0

**2016-03-19**

### **TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION**

Vu le compte-rendu de la Commission du Personnel en date du 2 mars 2016 concernant les propositions d'avancement de grade et/ou de changement de filière de certains personnels municipaux ;

Vu les demandes d'avis transmis à la Commission Administrative Paritaire transmis par la collectivité ;

Vu la décision du Conseil d'Etat en date du 19 février 1993 « Département de Haute-Garonne » exemptant de l'avis du Comité Technique Paritaire les délibérations de création de poste effectuées dans le cadre d'une promotion interne ou d'un avancement de grade ;

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- la suppression :
  - o d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe (à compter du 01/04/2016)
  - o d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- la création :
  - o d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (à compter du 01/04/2016)
  - o d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (à compter du 01/04/2016)
- d'affecter les crédits nécessaires à l'article 6411 du chapitre 012.

**Vote**                      Pour 22                      Abstention 0                      Contre 0

**2016-03-20**

### **ALSH – TARIFS STAGES DES VACANCES DE PRINTEMPS 2016**

Monsieur le Maire présente les stages organisés par le Centre de Loisirs pendant les vacances de Printemps 2016 : équestre, mini moto, ALJ Ados dans les Landes. Il propose ensuite au conseil municipal de fixer les tarifs correspondants.

### Stage Equestre (3 à 11 ans) et Mini moto (7 à 13 ans)

		Commune	Hors Commune
Tranche 1	QF 0 à 500	48.00 € (40%)	96.00 € (80%)
Tranche 2	QF 501 à 999	63.00 € (52.50%)	102.00 € (85%)
Tranche 3	QF 1000 à 1499	78.00 € (65%)	108.00 € (90%)
Tranche 4	QF 1500 à 1999	93.00 € (77.50%)	114.00 € (95%)
Tranche 5	QF 2000 et plus	108.00 € (90%)	120.00 € (100%)

### Stage Ados ALJ dans les Landes

		Commune	Hors Commune
Tranche 1	QF 0 à 500	68.00 € (40%)	136.00 € (80%)
Tranche 2	QF 501 à 999	89.25 € (52.50%)	144.50 € (85%)
Tranche 3	QF 1000 à 1499	110.50 € (65%)	153.00 € (90%)
Tranche 4	QF 1500 à 1999	131.75 € (77.50%)	161.50 € (95%)
Tranche 5	QF 2000 et plus	153.00 € (90%)	170.00 € (100%)

Des réductions supplémentaires seront accordées selon :

- 20% : 2 enfants de la même famille
- 30% : 3 enfants et + de la même famille

Francine Bureau fait part de sa satisfaction quant à la prise en compte des remarques des élus d'opposition sur le mode de calcul des grilles tarifaires ; cependant elle sollicite la création de tranches supplémentaires pour les quotients familiaux les plus bas. Elle demande à connaître la répartition des familles par tranches ce qu'a donné aussitôt M. le Maire.

- Oûi ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs des camps applicables au Printemps 2016 tels qu'évoqués ci-dessus.

**Vote**                      Pour 19                      Contre 0                      Abstention 3

2016-03-21

### **ASSOCIATION REV – PARTICIPATION 2015**

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait appel aux services de l'association REV (Réalisation Environnement Valorisation) dont le siège social est situé à la mairie de Camblanes et Meynac pour l'entretien annuel des sentiers de randonnée.

Dans ce cadre, il y a lieu d'adhérer à cette association pour un montant annuel de 378.00 € (même tarif qu'en 2016)

Oûi ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2016 à l'association REV pour un montant de 378.00 €.

**Vote**                      Pour 22                      Contre 0                      Abstention 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.